

# COMPTE-RENDU AUDIENCE

<http://www.unitesgppolice.com>

28/01/2022



## DCPAF



**Etaient présents ce 26 janvier 2022 :**

**Monsieur F. GONTIER : Directeur Central PAF**

**Monsieur S. GALLONI : Chef du Département Audits Risques Stratégie**

**Madame S. AUBERT : Sous Directrice des Ressources**

**Monsieur D. LE DOURNER Secrétaire National aux Conditions de Travail**

**Monsieur C. CASTES Référent National PAF**

**Monsieur Y. BASTIERE Délégué National en charge de l'investigation  
(visio-conférence)**

**Monsieur Y. FOSSARD Délégué en charge de l'OCRIEST (visio-conférence)**

**En propos liminaires, nous avons indiqué à M. GONTIER que notre entrevue avait pour but principal de faire un point sur les multiples réformes en cours ou annonces faites par notre Ministre et le Président de la République afin d'informer nos collègues qui ont de nombreuses interrogations.**

**► Réforme de l'OCRIEST, Antennes, renforts, moyens (locaux et techniques), BMR (non antennes)**

**► Cartographie OPJ**

**► DDPN : Place des BCF dans la réforme, DIDPAF-DDPN, DIDPAF 62- PAF DUNKERQUE**

**► Annonces du Président de la République dans le cadre de la LOPMI sur l'avenir des Gardes-Frontières**

**► Situation dans les CRA**

**► Questions Diverses**



Monsieur le Directeur Central nous a présenté en préambule un point de situation sur l'actualité de la DCPAF.

La DCPAF est soumise à une forte pression concernant les contrôles sanitaires aux frontières qui changent fréquemment, mais surtout face à la crise migratoire car l'activité a doublé par rapport à 2019.

Problématique des « small boats » en forte hausse, puisqu'il y a eu plus de 52000 tentatives de traversées (échecs ou réussites) en 2021.

Forte pression sur l'OCRIEST, l'ensemble des BMR et services territoriaux.

Malgré cela, les effectifs de la DCPAF ont baissé de 300 actifs en 2021. La priorité ministérielle des deux dernières années a été la DCSP, la DCPAF espère pouvoir disposer à nouveau de renforts ou de remplacements sur les services déficitaires au 2ème trimestre 2022.

Monsieur le Directeur Central nous annonce de surcroît la réforme du contrôle transfrontière qui devrait intervenir à l'automne 2022 avec la mise en place de l'ESS (Entry/Exit System), et qu'un renfort nécessaire a été estimé à 650 personnels pour procéder à l'enregistrement des données biométriques.





## **ORDRE DU JOUR :**

### **1-CRA**

**Comme depuis plus d'un an, la situation dans les CRA est plus que tendue.**

**Au fort taux de sortants de prison est venue s'ajouter la situation sanitaire, une nouvelle fois dégradée avec la 5eme vague. Les incidents se multiplient comme les plus récents au Mesnil Amelot et les 2 CRA COVID saturés.**

**M. GONTIER, DCPAF partage totalement notre constat.**

**L'allongement de la durée de rétention lié aux refus de tests covid par les retenus ou des pays de reconnaître leurs ressortissants, ajouté au profil sensible des retenus ont considérablement tendu la situation dans les CRA. Il a donc saisi le Ministère et la DGEF pour pouvoir réguler le taux d'occupation des CRA.**

**La réponse apportée par une instruction de la DGEF adressée aux préfets afin que la situation sanitaire de chaque CRA soit évaluée au cas par cas par ces derniers. Les Préfets concernés ont donc la latitude au regard de la situation sanitaire d'adapter le taux d'occupation de chaque CRA.**

**Depuis, une baisse a été constaté de retenus : 1096 à 930 retenus hommes au niveau national. Les CRA Covid de Lyon et Plaisir étant saturés, il a fallu créer dans certains CRA des zones d'isolement.**

**Des consignes ont été données pour que chaque entrant soit isolé jusqu'à son examen par un service médical.**

**Concernant le CRA du Mesnil Amelot et les incidents à répétition, un accord avec la CRS 8 a été passé pour leur intervention en cas d'incident majeur (mutinerie-montée sur les toits)**



**Nous saluons le renfort au 1er février 2022 pour le CRA Lille qui en avait un besoin urgent. Nous regrettons toutefois que l'APC n'ait pu être ouvert aux autres directions, car cela a eu pour conséquence logique d'affaiblir la DPAF ROISSY, ajournant ainsi le renfort du CRA Coquelles pour ces raisons. Au vu de la situation dégradée du CRA Coquelles, pouvons-nous connaître la date de report de ce renfort ?**

Il est clair que pour M. GONTIER que le CRA LILLE était une priorité et malgré ces 12 renforts essentiellement en provenance de Roissy, 15 autres sont espérés (P.A). Le préfet du Nord avait exprimé un besoin de 56 effectifs supplémentaires.

Pour l'instant le renfort du CRA Coquelles a été effectivement ajourné car la DPAF ROISSY est actuellement déficitaire de 200 effectifs, tout comme Orly (50) et il n'a pas été en mesure de préciser si au final ce renfort aurait lieu ou non, mais cela semble peu probable.

## **2-REFORME DE L'OCRIEST**

**Suite aux événements du 24 novembre avec le naufrage médiatisé, notre ministre annonçait une réforme et un renfort conséquent de l'office central.**

Les annonces ont effectivement été suivies des faits et le DGPN a rencontré récemment ses homologues belges, néerlandais et allemands pour renforcer la coopération policière en vue de démanteler les filières dans tous les pays directement concernés.

Le Directeur Central nous confirme avoir assisté à des réunions interministérielles à ce sujet, le dossier étant suivi avec intérêt par l'Elysée et Matignon.

Le Président de la République et le ministre de l'Intérieur désirant conserver la primeur des annonces au sujet de la réforme de l'office, il est impossible au Directeur Central de communiquer les éléments à sa disposition.

Les annonces devraient probablement intervenir très prochainement.



### **3- CARTOGRAPHIE OPJ**

**Le premier arrêté de la cartographie OPJ du 01/07/2021 avait vocation à évoluer. 1525 OPJ étaient cartographiés (1418 annexe 1 et 107 annexe 2).**

**Quel est la projection pour 2023 ? Quel sera le chiffre pour le futur office ?**

M. AUBERT nous a indiqué que l'objectif OPJ cible au 01/01/2023 étaient de 1783, ce qui laisse une marge de manœuvre acceptable (Arrivants en profilés, collègues nouvellement habilités...).

Depuis ce premier arrêté de cartographie, 80 des 107 OPJ ciblés en annexe 2 ont fait le vœu de basculer en annexe 1.

D'autre part, M. GONTIER, DCPAF, nous précise que pour l'Office Central et ses antennes, il pourra être composé à 85 % maximum d'Officiers de Police Judiciaire (hors PONAM, ULCOTEM)

### **4- DDPN**

**Nous regrettons de ne pas avoir de retour sur les expérimentations actuelles sur les 3 départements et plusieurs sujets inquiètent nos collègues, et notamment sur des problématiques précises.**

**Quelle place pour les BCF dans les futures DDPN ? Inquiétude avec l'annonce d'une direction nationale de la sécurité des transports.**

**Comment seront gérés les services PAF d'un département rattachés à une DID, qui serait elle-même rattachée à une DDPN ?**

**Problématique de la PAF DUNKERQUE rattachée à la DIDPAF 62 (DDPN62), avec pour conséquence manque de considération, moyens et effectifs à la PAF DUNKERQUE.**

**Exemple également de l'UJ nuit qui fournit un effectif OPJ au CSP DUNKERQUE pour gérer au même titre que sur le 62 (expérimentation) les faits de droits commun par ESI.**



**Le DCPAF nous précise qu'effectivement la PAF doit être considérée comme une filière de mission et non de métier, car les missions de la PAF, au-delà du contrôle transfrontière peuvent être de Voie Publique, de renseignement ou d'investigation. La PAF est donc plus une thématique qu'un métier.**

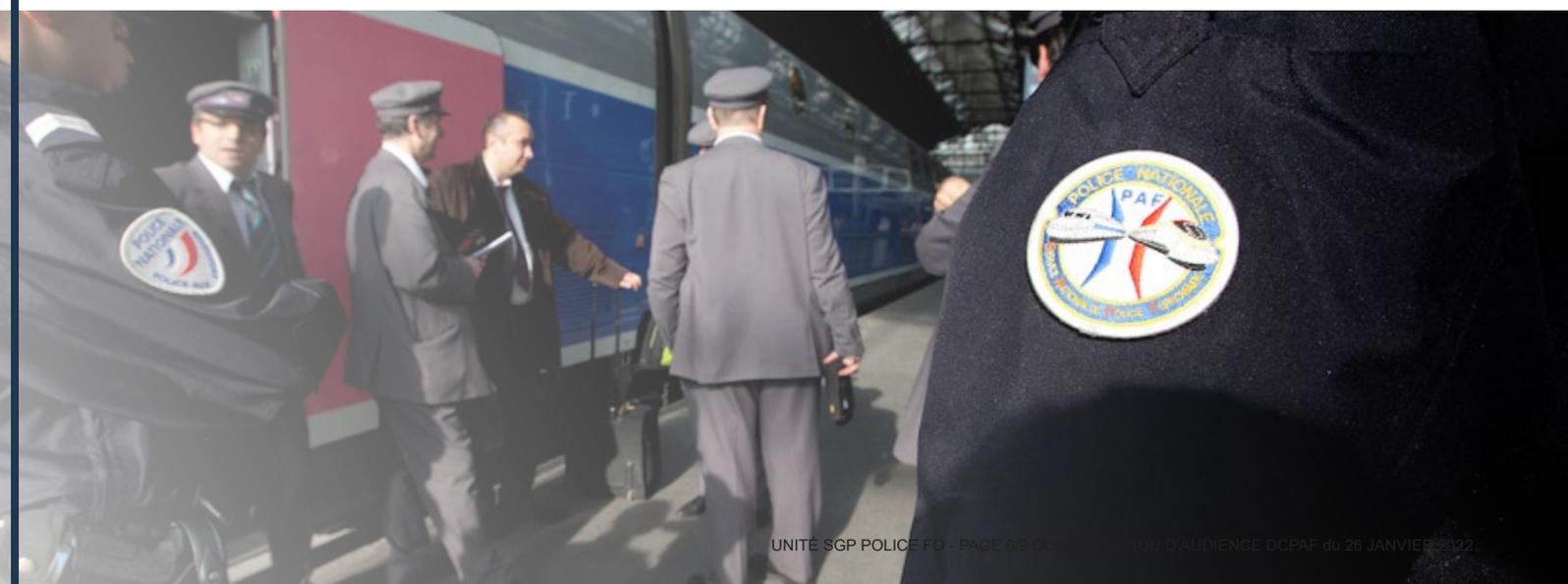
**Il nous déclare plaider pour que les BMR (non antenne) et les UJ restent dans la filière immigration frontière.**

**Concernant le sujet de services dépendant d'une DIDPAF intégrée dans une DDPN : pour l'instant, à l'exception de DUNKERQUE, le cas ne s'est effectivement pas posé mais il avoue que ceci méritera une attention toute particulière.**

**Concernant DUNKERQUE, il reconnaît que ce fonctionnement peut effectivement engendrer des soucis mais que l'absence de permanence la nuit sur DUNKERQUE, la proximité, et les mêmes aspects missionnels nécessitent la prise en compte des procédures administratives ou judiciaires par la DIDPAF 62.**

**Concernant les BCF, pour l'instant rien n'est décidé mais reconnaît que leurs missions principales se rapprochent plus de la Sécurité Publique.**

**Cependant, il semble important que la PAF conserve ses missions de contrôle transfrontière sur les lignes de train internationales,**





## **5- LOPMI ET ANNONCES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

**Nous avons mis en avant le fait que les déclarations de notre Président avaient surpris, mais surtout inquiété la grande majorité de nos collègues gardes-frontières, quand ce dernier a dit vouloir rediriger à l'horizon 2030 un grand nombre de policiers en charge du contrôle transfrontière et des CRA sur le terrain.**

**Nous lui rappelons que pour UNITÉ SGP POLICE, la mission du contrôle de l'immigration dans les aéroports, gares, ports et frontières terrestres ne peut être considérée comme une tâche indue.**

**Concernant les CRA, il est inenvisageable que les policiers soient retirés de cette mission.**

**On l'a constaté lors de l'expérimentation d'externalisation, le conseil d'État a été clair, la garde doit rester une mission de police. On a constaté, avec les énormes tensions rencontrées ces derniers mois, que le rôle de nos collègues a été et reste exemplaire, et ont conforté à nos yeux tout leur savoir-faire.**

M. GONTIER, DCPAF, comprend l'inquiétude que ces déclarations ont pu susciter chez les 3500 GF dont 2400 dans les ports et aéroports que comporte la DCPAF, mais ceci relève effectivement d'un projet en cours d'étude. Bien évidemment le contrôle des frontières ne peut être considéré comme une tâche indue. Il nous rappelle que le Code frontière Schengen prévoit que le contrôle soit effectué par un agent public, mais qu'effectivement dans certains pays membres celui-ci est réalisé par des gardes-frontières non policiers.

Toutefois ceci n'est pas d'actualité immédiate. Un tel projet engendrera effectivement un recrutement massif d'agents à former, sans parler du redéploiement des effectifs actuels ou par la création pourquoi pas de compagnies d'intervention à la DCPAF en capacité de se projeter sur les frontières terrestres par exemple avec l'Italie ou l'Espagne, constituant ainsi la création de postes de policiers considérés de « terrain » sous l'égide de la PAF.

Cependant, il nous rappelle que cette décision ne sera pas mise en œuvre immédiatement et il souhaite rassurer les agents placés sous sa direction car rien n'est arrêté sur les conditions et les délais de mise en œuvre,



Concernant les CRA, il n'est effectivement pas prévu de retirer les missions de garde et de rétablissement de l'ordre à des policiers actifs et cela reste du domaine régalien. De surcroît avec l'ouverture prochaine de 3 CRA (Orléans, Bordeaux, Mesnil Amelot 4), un besoin de policiers actifs devra être satisfait,

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

**Nous nous étonnons du projet du DDPAF ORLY de vouloir imposer à la DCT un 12h08 glissant alors même qu'un sondage a fait apparaître une volonté majoritaire de nos collègues pour un 11h08 glissant. Le 12h08 n'apporte d'ailleurs selon nous pas une plus-value opérationnelle, sur place par rapport au 11h08.**

**UNITÉ SGP POLICE étant largement majoritaire sur les aéroports parisiens, nous sommes d'autant plus étonnés que M. MARTY agisse ainsi.**

M. GONTIER, DCPAF, nous a donc renvoyé vers M. GALLONI qui nous précise prendre en charge la question et contacter la DDPAF ORLY pour avoir des réponses à ce sujet.

**Concernant également un changement de vacation, le CRA NIMES a présenté un dossier, permettant le passage du 11h08 au 12h08 avec l'approbation d'une écrasante majorité des collègues et l'aval de la hiérarchie locale. Le 12h08 en CRA peut avoir un intérêt certain opérationnellement et en terme de gestion. Cependant, notre priorité reste de satisfaire la volonté des collègues.**

M. GALONI n'étant pas au courant de ce dossier, il nous propose de se renseigner et nous répondra ultérieurement.

**Au vu l'accroissement du trafic de l'aéroport de Montpellier, nous avons évoqué avec le Directeur Central l'opportunité de la création d'un SPAFA.**

M. GONTIER nous précise que c'est un projet en cours de négociation avec la Direction des Douanes, pour effectivement basculer le contrôle par la PAF.

Au vu du nombre de vols hors Schengen et du trafic cela lui semble tout à fait justifié et fait partie de sa volonté.



Il en a profité également pour nous informer qu'un rapprochement avec les Douanes était en cours et qu'il serait envisageable de partager une formation commune dans le cadre d'un MAPE ou dans le futur projet d'académie de Police pour former tous les gardes-frontières de la même façon et ainsi gagner en efficacité. Il nous fait également part d'une proposition « législative » permettant d'élargir les pouvoirs des Gardes-Frontières policiers afin de disposer des mêmes droits de fouilles ou d'inspection que les douaniers. Le projet est à l'étude.

**Une fois de plus la délégation UNITÉ SGP POLICE a salué la qualité des échanges avec M. GONTIER et ses collaborateurs enclin à maintenir un dialogue social de qualité.**

